



**REPRÉSENTATION PERMANENTE  
DE LA FRANCE AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION  
POUR L'INTERDICTION  
DES ARMES CHIMIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**99<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de l'OIAC**

**Point 7 c) Elimination du programme chimique syrien**

**Déclaration de la France prononcée par la délégation française,**

**Représentation permanente de la France auprès de l'OIAC**

Madame la Présidente,

Nous saluons la publication de deux rapports de la Mission d'Etablissement des Faits (*Fact Finding Mission, FFM*) et nous prenons bonne note de leurs conclusions.

Ces deux rapports, très bien documentés et dont les conclusions sont fondées sur un faisceau d'indices convergents, confirment l'emploi d'armes chimiques à Marea le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et à Kafr Zeita le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Marea et Kafr Zeita viennent s'ajouter à une liste, déjà longue, d'emplois confirmés de ces armes abominables. La confirmation de ces allégations d'emploi est particulièrement préoccupante. Nous réitérons notre ferme condamnation des emplois d'armes chimiques, en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances.

C'est à présent à l'Equipe d'enquête et d'identification (Investigation and Identification Team) de se saisir de ces conclusions pour mener sa propre enquête afin d'identifier les auteurs de ces attaques.

Alors que nous entendons des critiques adressées à la FFM dans cette enceinte, mais également dans d'autres enceintes, nous ne pouvons rester sans réaction.

Je tiens à renouveler notre plein soutien et notre totale confiance à la Mission d'Etablissement des Faits.

Ces deux rapports et leurs conclusions viennent souligner – s’il en était besoin – le professionnalisme de l’OIAC. Lorsque la Mission d’Etablissement des faits dispose de suffisamment d’éléments, robustes et étayés, elle fait part de ses conclusions. Lorsqu’elle ne dispose pas d’assez d’éléments pour tirer des conclusions claires et sans appel, elle le reconnaît. C’est là un gage de son indépendance et de son impartialité, mais aussi de la solidité de son expertise et de sa crédibilité.

Je demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du Conseil exécutif et soit publiée sur Catalyst et sur le site public de l’OIAC. Je vous remercie./.